

Budget Primitif 2022

Ville de SUIPPES

Conseil Municipal 13-04-2022 projet définitif

Présenté en commission Finances le mercredi 06 avril 2022 à 18h00 salle conseil municipal.

Sommaire



Approbation du compte de gestion budget principal ville de SUIPPES exercice 2021



Adoption du compte administratif budget principal ville de SUIPPES exercice 2021



Affectation des résultats
Vote du budget principal
rappel du cadre juridique



Présentation du budget primitif ville de SUIPPES exercice 2022 par section et sens



Présentation de la maquette budgétaire budget principal ville d SUIPPES exercice 2022



Présentation scénarii fiscalité directe locale



Présentation des propositions attributions des subventions aux associations

Approbation du compte de gestion budget principal ville de SUIPPES exercice 2021 :

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. A cet effet, l'assemblée entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1^{er} juin de l'exercice suivant auquel il se rapporte.

Le compte de gestion est voté par le Conseil Municipal. Son vote intervient avant celui du compte administratif

Le compte de gestion doit être transmis en Préfecture via l'application CDG-D-SPL de la DGFIP.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 175 000,00	2 793 255,00	4 968 255,00
Titres de recettes émis (b)	480 631,68	2 459 223,69	2 939 855,37
Réductions de titres (c)	13 889,66	568,00	14 457,66
Recettes nettes (d = b - c)	466 742,02	2 458 655,69	2 925 397,71
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 175 000,00	2 793 255,00	4 968 255,00
Mandats émis (f)	287 293,54	2 381 895,65	2 669 189,19
Annulations de mandats (g)		14 445,68	14 445,68
Dépenses nettes (h = f - g)	287 293,54	2 367 449,97	2 654 743,51
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	179 448,48	91 205,72	270 654,20
(h - d) Déficit			

Approbation du compte Administratif

Budget principal ville de SUIPPES exercice 2021 :

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de l'exercice 2021.

Le compte administratif est voté avant le 30 juin suivant l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'état avant le 15 juillet. A défaut, ce dernier saisit, selon la procédure prévue par l'article L.1612-5 du CGCT, la Chambre Régionale des Comptes.

Le compte **administratif est voté hors de la présence du Maire**, qui ne doit donc pas signer le document et doit se retirer au moment du vote. Il est noté que le Maire ne peuvent donc recevoir ou donner de délégation de signature pour ce vote. De plus le Maire ne doit pas être pris en compte pour le calcul du quorum.

A titre d'information, lorsque le CA fait apparaître un déficit égal ou supérieur à **10%** des recettes réelles de la section de fonctionnement, il peut être déféré à la Chambre Régionale des Comptes qui propose alors les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire.

Fonctionnement	
Dépenses de fonctionnement	2 367 449,97
Recettes de fonctionnement	2 458 655,69
Résultat de fonctionnement de l'exercice	91 205,72
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de report de la section de fonctionnement N-1)	479 346,59
Résultat reporté (002) RF BP 2022	570 552,31
Investissement	
Dépenses d'investissement	287 293,54
Recettes d'investissement	466 742,02
Résultat d'investissement de l'exercice	179 448,48
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de report de la section d'investissement N-1)	417 870,06
Résultat reporté (001) RI BP 2022	597 318,54

Cadre juridique du budgetaire primitif

circulaire préfectorale du 22-03-2021.

- Le vote du budget primitif constitue une étape importante dans la vie des collectivités locales. Il s'agit du premier acte obligatoire de leur cycle budgétaire. Le législateur encadre le vote du débat d'orientation budgétaire (DOB) et du budget primitif (BP)

1/ Respect des dates d'adoption et transmission des budgets :

Conformément à l'article L. 1612-2 du code général des collectivités territoriales, la date limite de vote pour l'adoption du budget fixée, cette année est au **15 avril 2022 inclus**.

Par ailleurs, « jusqu'au terme de l'état d'urgence sanitaire », prorogé jusqu'au 31 décembre 2021 par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021, l'article 6-IV de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 prévoit que « les organes délibérants des collectivités territoriales » ne délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent. La règle habituelle en matière de quorum est donc adaptée également en matière budgétaire.

En 2022, : date limite de vote du BP 2020 : **15 avril 2022**, date limite de transmission en préfecture: **30 avril 2022**.

2/ Vote et signature :

Le budget et le compte administratif doivent être signés par **tous** les membres de l'assemblée délibérante présents lors de l'adoption y compris ceux qui ont voté contre ou se sont abstenus.

- Si le budget primitif n'est pas voté dans le délai imparti, le préfet de département saisit la chambre régionale des comptes qui, dans un délai d'un mois, formule des propositions pour le règlement du budget par un avis public. Le préfet règle ensuite le budget et le rend exécutoire. En revanche, lorsque le défaut d'adoption du budget primitif résulte de l'absence de communication à l'organe délibérant avant le 31 mars d'informations indispensables à l'établissement du budget, le délai de vote est fixé à quinze jours à compter de la communication de ces informations. Le budget principal et les budgets annexes doivent être votés au cours de la même séance, en vertu du principe d'unité budgétaire.

Etat des restes à réaliser 2022

L'évaluation correcte des restes à réaliser (RAR) tant en dépenses qu'en recettes permet d'avoir un résultat global sincère et donc de définir un résultat qui donne une image fidèle de l'année comptable écoulée.

RAR = dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice (justifiées par des contrats, des conventions, des marchés ou des bons de commande signés). Les restes à réaliser en dépenses sont des engagements juridiques donnés à des tiers qui découlent de la signature de marchés, de contrats ou de conventions et qui n'ont pas encore fait objet d'un mandatement sur l'exercice (n) qui vient de s'achever mais qui donneront obligatoirement lieu à un début de paiement sur le prochain exercice (n+1).

Etat NEANT

Affectation des résultats

L'affectation des résultats de l'exercice N-1 s'effectue à la clôture de l'exercice, après le vote du compte administratif. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat à affecter est le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de l'exercice N-2. L'affectation de résultat décidée par l'assemblée délibérante doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif. Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit au «D001» ou excédent au «R001») et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent). La quote-part de résultat N-1 doit au minimum correspondre au montant du virement de la section de fonctionnement prévu au titre de l'exercice N-1, en recette sur la ligne budgétaire «021» de la section d'investissement et en dépense sur la ligne «023» de la section de fonctionnement. En effet, le virement prévu fait partie du plan de financement des investissements, il doit donc être utilisé conformément aux prévisions, sauf si une décision modificative d'annulation intervient pour une opération. Pour déterminer le besoin de financement de la section d'investissement à l'issue d'un exercice budgétaire, il convient :

- de s'assurer que le déficit ou l'excédent de clôture de la section d'investissement au compte administratif est identique à celui qui apparaît au compte de gestion;
- de s'assurer que les restes à réaliser ont été sincèrement évalués.

BUDGET PRINCIPAL VILLE DE SUIPPES 2022 AFFECTATION DU RESULTAT	
FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021	
Résultat de l'exercice	91 205,72
Résultats antérieurs reportés (chapitre 002 du CA N-1)	479 346,59
TOTAL résultat à affecter (résultat de clôture)	570 552,31
INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	179 448,48
Résultats antérieurs reportés (chapitre 001 du CA N-1)	417 870,06
SOLDE CUMULE	597 318,54
Solde des restes à réaliser d'investissement dépenses	0,00
Besoin de financement	néant
AFFECTATION SUR L'EXERCICE 2022	
Affectation - R1068 en investissement	0,00
Report en fonctionnement 002	570 552,31
Report en investissement 001	597 318,54



RAPPEL

Les sections de fonctionnement et investissement

La section de fonctionnement dépenses :

La section dépenses de fonctionnement retrace les opérations courantes, celles qui reviennent chaque année. Les principales dépenses sont les suivantes :

- Charges de personnels (salaires, cotisations, assurances...)
- Charges à caractère général (Energie, combustible, entretien des espaces verts, bâtiments, contrats maintenance, télécommunication)
- Dotation aux amortissements
- Charges financières (intérêt de la dette)
- Subventions (aux associations, exceptionnelle, façade...)

La section de fonctionnement recettes :

Pour les **recettes**, il s'agit du produit des impôts et taxes mais également des dotations de l'Etat, prestation de services (régie pôle enfance jeunesse) concession cimetière, revenus des immeubles (location SDF, logements communaux) et du résultat de fonctionnement reporté.

La section d'investissement dépenses :

La section investissement retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune. Les principales dépenses sont les suivantes :

- La poursuite des aménagements urbains et des travaux de voirie
- Construction bâtiments autres agencements
- Modernisation des moyens informatiques
- les acquisitions immobilières
- mais également des remboursements des sommes empruntées.

La section d'investissement recettes :

il s'agit principalement des subventions d'investissement versées par : l'Etat, le département, la région ect... , de la dotation : FCTVA –Taxe d'aménagement, des nouveaux emprunts souscrits, des amortissements, produits des cessions d'immobilisation (vente des biens communaux)

Propositions vote du budget primitif 2022 par chapitre section fonctionnement dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	820 220,00		820 220,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 504 000,00		1 504 000,00
014	Atténuations de produits	25 000,00		25 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	261 450,00	0,00	261 450,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	8 000,00	0,00	8 000,00
67	Charges spécifiques (9)	70 800,00	0,00	70 800,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	26 530,00	258 000,00	284 530,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		2 716 000,00	258 000,00	2 974 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 974 000,00
--	---------------------

Propositions vote du budget primitif 2022 par chapitre section fonctionnement recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	60 000,00		60 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	206 800,00		206 800,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	222 000,00		222 000,00
731	Fiscalité locale	367 000,00		367 000,00
74	Dotations et participations (8)	1 442 642,69		1 442 642,69
75	Autres produits de gestion courante (8)	75 000,00	0,00	75 000,00
76	Produits financiers	5,00	0,00	5,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	30 000,00	30 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		2 373 447,69	30 000,00	2 403 447,69
				+
			R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	570 552,31
				=

Page 19

Ville de Suippes (M57) - Ville de Suippes - BP (projet de budget) - 2022

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			2 974 000,00

Propositions vote du budget primitif 2022 par chapitre section investissement dépenses

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	30 000,00	30 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	70 000,00	0,00	70 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	195 000,00	0,00	195 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	165 000,00	0,00	165 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 390 000,00	942 000,00	2 332 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		1 820 000,00	972 000,00	2 792 000,00
				+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE				0,00
				=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				2 792 000,00

Propositions vote du budget primitif 2022 par chapitre section investissement recettes

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)


INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	24 681,46	0,00	24 681,46
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	630 000,00	0,00	630 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	340 000,00	0,00	340 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	942 000,00	942 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		258 000,00	258 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		994 681,46	1 200 000,00	2 194 681,46
				+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			597 318,54	
				+
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT			0,00	
				=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			2 792 000,00	

VOTE DU BUDGET 2022 par Chapitres

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Compte	Libellé	BP 2022	%	compte	libellé	BP 2022	%
chapitre D 023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	chapitre R 002	Résultat de fonctionnement reporté	570 552,31	19,18
chapitre D 011	Charges à caractère général	820 220,00	27,58	chapitre R 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	206 800,00	6,95
chapitre D 012	Charges de personnel et frais assimilés	1 504 000,00	50,57	chapitre R 73	Impôts et taxes	589 000,00	48,51
chapitre D 022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	chapitre R 74	Dotations, subventions et participations	1 442 642,69	48,51
chapitre D 042	Opération d'ordre de transfert entre section	258 000,00	8,68	chapitre R 042	Opération d'ordre de transfert entre section	30 000,00	1,01
chapitre D 65	Autres charges de gestion courante	261 450,00	8,79	chapitre R 75	Autres produits de gestion courante	75 000,00	2,52
chapitre D 66	Charges financières	8 000,00	0,27	chapitre R 76	Produits financiers	5,00	0,00
chapitre D 67	Charges exceptionnelles	70 800,00	2,38	chapitre R 77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
Chapitre D68	Dotations aux amortissements et provisions	26 530,00	0,89				
chapitre D 014	Atténuation de produit	25000,00	0,84	chapitre R 013	Atténuation de charges	60 000,00	2,02
Total Dépenses Fonctionnement		2 974 000,00	100,00	Total Recettes fonctionnement		2 974 000,00	100,00

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
chapitre D 040	Opération d'ordre de transfert entre section	30 000,00	1,07	chapitre R 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	597 318,54	21,39
chapitre D 16	Emprunts et dettes assimilées	70 000,00	2,51	chapitre R 021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00
chapitre D 20 (sauf le 204)	Immobilisations incorporelles	195 000,00	6,98	Chapitre R 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
chapitre D 204	Subvention d'équipement versées	165 000,00	5,91	chapitre R 040	Opération d'ordre de transfert entre section	258 000,00	9,24
chapitre D 21	Immobilisations corporelles	1 390 000,00	49,79	chapitre R 10	Dotations, fonds divers et réserves	24 681,46	0,88
chapitre D 23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	chapitre R 13	Subventions d'investissement	630 000,00	22,56
Chapitre D001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00	Chapitre R 16	Emprunt et dette	340 000,00	12,18
Chapitre 041	Opérations patrimoniales	942 000,00	33,74	Chapitre 041	Opérations patrimoniales	942 000,00	33,74
Total Dépenses Investissement		2 792 000,00	100,00	Chapitre R 21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
				Total Recettes Investissement		2 792 000,00	100,00
		2 792 000,00					

Rappel des projets par service et projet ville

Service	Libellé	Montant TTC prévu
		BP 2022 
PM	Rampe pour véhicule	3 200,00
	véhicule de service	8 900,00
	Gilet pare-balle	500,00
	caméra piéton	400,00
	ethylotest DRAGER 6820 + embouts	1 000,00
	taser , BTP, menottes	1 650,00
	materiel informatique imprimante /scanner	300,00
	panneaux de signalisation (TRIFLASCH)	1 500,00
	total police municipale	
Informatique	Extension wifi (écoles et CCAJH)	780,00
	materiel informatique imprimante /scanner	2 000,00
	ordinateur portable	1 200,00
	Ordinateur portable commande AMAZON	1 500,00
Total service informatique		5 480,00
PEJ	petit frigo pour ranger poche de glac / nourritures PAI	360,00
	table mobile centrale inox à roulette cantine jules ferry	750,00
total pôle enfance jeunesse		1 110,00

Rappel des projets par service et projet ville

Service	Libellé	Montant TTC prévu
		BP 2022 <input type="button" value="▼"/>
Mat RT	TNI pas de commande pour 2022	0,00
	clavier Ipad x6	670,00
	meublier lits x10	380,00
	PPMS procedo	5 100,00
	Alarme incendie installation	1 200,00
Prim. J F	TNI x3 (dont 2 comandé en 2021 pour 2022)	18 000,00
	meubliers tables x8	850,00
	meubliers chaises réhaussables x8	960,00
	meubliers casiers pour table x8	220,00
	meubliers bancs casiers x20	1 900,00
	PPMS procedo	5 100,00
Aubert Senart	TNI x3 (dont 2 comandé en 2021 pour 2022)	18 000,00
	meubliers tables x30	4 200,00
	meubliers chaises réhaussables x30	4 800,00
	panneau signalisation école fronton	500,00
	PPMS procedo	5 100,00
total écoles communales		66 980,00
Communication	stabilisateur pour prise de vues avec téléphone port.	200,00
total communication		200,00
Compl. Sportif	stores occultants salle parquet	3 200,00
	extincteurs communaux remplacements	1 250,00
	lave linge x2 (EPI ST et service entretien)	800,00
	petit matériel entretien (aspirateur)	320,00
total complexe sportif et prévention		5 570,00

Rappel des projets par service et projet ville

Service	Libellé	Montant TTC prévu	
		BP 2022 <input type="button" value="v"/>	
Vie sportive	ordinateur portable x1	900,00	
	pack office	300,00	
total vie sportive		1 200,00	
Cimetière	Portail cimetière MARTIN (poix)	4 400,00	
	Gâche électrique et commande solaire	600,00	
	restauration momument Geneviève DEVIGNES	1 800,00	
Cimetière		6 800,00	
ST	camion benne + véhicule d'occasion	40 000,00	
	desherbeur mécanique KERSTEN HYDRO 2	17 000,00	
	tondeuse	860,00	
	pistolet peintre et réservoir sous pression 20 litres	425,00	
	dalle LED CCAJH (PEJ, salle Hardeim, salle réunion bureau)	1 670,00	
	marteau piqueur électrique (brise béton)	1 850,00	
	radiateurs logement 3 maillets appt n° 1 et3	4 000,00	
	chauffage rue l'abbatoir	1 810,00	
	rénovation SBD victime de la Guerre	2 000,00	
	achat signalisation verticale	3 550,00	
	déssouchage	2 760,00	
	Cadre de vie	Pépinière parc Buirette ST LAMBERT	3 150,00
		sentier pédagogique SYMBIOSE	7 300,00
panneaux sentier pédagogisue FARMAN		9 600,00	
panneaux espace sans tabac		500,00	
air fitness parc MEFRANC FITNESS		39 000,00	
bancs et banquettes air de fitness HUSSON		10 000,00	
Abris festif		3 050,00	
tables polyéthylène lot de 10 avec chariot		2 300,00	
total services techniques		150 825,00	

Rappel des projets par service et projet ville

Service	Libellé	Montant TTC prévu
		BP 2022 <input type="button" value="v"/>
Projets communes	Vidéoprotection	40 000,00
	extension périscolaire Jules FERRY	140 000,00
	frais étude extention périscolaire	10 000,00
	projet quai du midi	250 000,00
	effacement réseaux quai du midi	85 000,00
	restauration ORGUE	7 000,00
	Rénovation SDF	400 000,00
	Frais étude bronze revitalisation bourg-centre	30 000,00
	Voirie trottoir compétence ville	10 000,00
	continuité écologique diff avec les recettes	47 000,00
	avenue de la gare	155 000,00
	acquisition bien 1 rue de la libération	35 000,00
	acquisition bien 5-7 rue de la libération	18 000,00
	acquisition garages rue jacquart et grange	45 000,00
	divers travaux CCRS - compétence commune parking Brazier	10 000,00
	Abri bus COLAS	3 400,00
	sécurité écoles	7 000,00
	mise en accessibilité des bâtiments publics	20 000,00
	archivages et aménagement archives	8 000,00
	Etude de rénovation thermique complexe	50 000,00
	Etude de rénovation thermique CCAJH	50 000,00
	Etude de faisabilité CCAJH - MAIRIE	30 000,00
total projets ville		1 450 400,00

La fiscalité directe locales



Rappel suppression de la TH rés. Principales :

La taxe d'habitation est en passe d'être totalement supprimée pour les résidences principales. Aujourd'hui, 80 % des foyers sont déjà totalement exonérés. Les 20 % de foyers restants ont bénéficié d'une exonération de 30 % en 2022, qui sera portée à 65 % en 2023. En 2023, la taxe d'habitation sur les résidences principales aura totalement disparu.

À titre transitoire et jusqu'à sa disparition en 2023, le produit de taxe d'habitation sur la résidence principale acquitté par les 20 % de foyers restants est affecté au budget de l'Etat.

Les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation. Depuis 2021, elles reçoivent de nouvelles ressources de substitution :

- les communes perçoivent la part de taxe sur les propriétés bâties jusqu'alors perçue par les départements. Un coefficient correcteur est instauré afin de neutraliser les écarts de compensation liés à ce transfert.

✓ Pour SUIPPES les recettes fiscales représentent 460 693€ pour 2022 soit + 17 494€ par rapport à 2021 sans faire évoluer les taux TFB-TFNB. Le Coco (coefficient correcteur est de – 252 342 pour 2022.

Pour rappel taux TFB **23,03%**
taux TFNB **1,57€%**

Voici ci-après plusieurs scénarii d'évolution des taux TFN et TFNB :

Pour information :

Base TFB	Base TFNB
2 513 000	106 700

La fiscalité directe locales

Scénarii	Taux		variation	Produit attendu des taxes à taux votés	Ressources TH	Allocations compensatrices	FNGIR	effet Coco	Montant total prévisionnel attendu	variable N-1
										443 199
1	TFB	23,03	0	580 419	13 627	115 618	3 371	-252 342	460 693	17 494
	TFNB	1,57								
2	TFB	23,88	1,04	601 843	13 627	115 618	3 371	-252 342	482 117	38 918
	TFNB	1,63								
3	TFB	24,28	1,05	611 927	13 627	115 618	3 371	-252 342	492 201	49 002
	TFNB	1,66								
4	TFB	24,68	1,07	622 001	13 627	115 618	3 371	-252 342	502 275	59 076
	TFNB	1,68								
5	TFB	25,07	1,09	631 834	13 627	115 618	3 371	-252 342	512 108	68 909
	TFNB	1,71								
6	TFB	25,47	1,11	641 918	13 627	115 618	3 371	-252 342	522 192	78 993
	TFNB	1,74								
7	TFB	25,87	1,12	651 991	13 627	115 618	3 371	-252 342	532 265	89 066
	TFNB	1,76								
8	TFB	26,26	1,14	661 824	13 627	115 618	3 371	-252 342	542 098	98 899
	TFNB	1,79								
9	TFB	26,66	1,16	671 908	13 627	115 618	3 371	-252 342	552 182	108 983
	TFNB	1,82								

1/Propositions subvention aux associations* tableau ci-après

La commission association et Finances ont statué sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 50% du montant proposé par les membres de la Commission Association.

Toutefois, un complément pourra être accordé, sur demande exceptionnellement, et sans garantie, après un bilan financier de leurs activités par les membres de la commission association.

Il est proposé au Conseil Municipal de prévisionner la somme de 110 000 € au compte 65748 pour les subventions aux associations.

2/Propositions subvention aux écoles communales

Madame Natacha BOUCAU, Adjointe au Maire en charge des écoles communales propose de supprimer de le calcul de la coopérative les 174€ de frais de timbrage et de prévisionner la somme de 20 400 € au compte 65748 pour les subventions aux écoles communales.

Les projets « classe transplantée » seront versés sur présentation et organisation de l'évènement.

La coopérative sera versée en une seule fois.

COOPERATIVE ECOLES		pour info :		Ecoles maternelles = 12.93€/ enfant + 322 € (achat matériel) + 174 € frais de timbrage		pour 2022 suppression des frais de timbrage			
		Ecoles Primaires = 19€ / enfant + 322 € (achat matériel) + 174 € frais de timbrage							
SITE	EFFECTIFS 2021/2022	Montant de la subvention coopérative 2022	coopérative annuelle 2022 montant arrondi	classe Echec	Classe transplantée	USEP	TOTAL	Pour info BP 2022 fourniture adm.	
MATERNELLE RENÉ THIERRY	64	1149,52	1150	0	1 500,00	325,00	2 975,00	2 470,00	
MATERNELLE JULES FERRY	102	1640,86	1650	0	1 500,00	525,00	3 675,00	3 940,00	
PRIMAIRE JULES FERRY	176	3666	3670	1000	1 500,00	875,00	7 045,00	6 800,00	
PRIMAIRE AUBERT SENART	119	2583	2590	2000	1 500,00	600,00	6 690,00	4 600,00	
TOTAL SUBVENTION 2022			9060	3000	6 000,00	2 325,00	20 385,00	17 810,00	

Président	Fonction dans l'association	ASSOCIATIONS	Montant sollicité N 2022	Propositions par la commission subventions 202	Versement sur dossier Subvention exceptionnelle	TOTAL subvention BP 2022
Jacques DEBROYE	Président	CONCILIATEUR DE JUSTICE DE LA MARNE	250,00	125,00	125,00	250,00
Natacha BOUCAU	Présidente	MAISON POUR TOUS	16 200,00	8 100,00	8 100,00	16 200,00
Pierrick DELHAYE	Président	LES ARCHERS DE LA SUIPPE	540,00	270,00	270,00	540,00
Magali SALUAUX	Présidente	UNION MUSICALE DE SUIPPES	4 000,00	2 000,00	2 000,00	4 000,00
			7 400,00	3 700,00	3 700,00	7 400,00
TOMASINA Jocelyne	Président	LA COTERIE DU SOURIRE	645,00	325,00	320,00	645,00
LOUDIN Sylviane	Présidente	LA MI GYM	120,00	60,00	60,00	120,00
Martine BEAUGER	Présidente	OLYMPIC SUIPPAS	2 500,00	1 250,00	1 250,00	2 500,00
Catherine BOULOY	Présidente	CHORALE LA SOPPIA	1 100,00	550,00	550,00	1 100,00
Jean-Noel OUDIN	Président	LES AMIS DU VIEUX SUIPPES	240,00	120,00	120,00	240,00
David LEPINOIS	Président	ECOLE DE MUSIQUE	40 000,00	20 000,00	20 000,00	40 000,00
David LEPINOIS	Président	ORCHESTRE A L'ECOLE (primaire Jules Ferry)	11 500,00	11 500,00	0,00	11 500,00
Peggy VILAIN	Président	LES QUATRES SAISONS	1 500,00	750,00	750,00	1 500,00
LOUDART Jean-Michel	Président	LES AMIS DE L'ORGUE	3 000,00	1 500,00	1 500,00	3 000,00
Frédéric ROCTON	Président	CLUB CANIN SUIPPES	900,00	450,00	450,00	900,00
Christophe MALATRAY	Président	COS DE SUIPPES	2 300,00	1 150,00	1 150,00	2 300,00
Franck SALUAUX	Président	AMICALES DES SAPEURS POMPIERS DE SUIPPES	3 000,00	1 500,00	1 500,00	3 000,00
Marianne MARIDET	Présidente	SAVOIR IVOIRE	500,00	250,00	250,00	500,00
Eddy COLMART	Président	PEDALE SUIPPASE	2 250,00	1 125,00	1 125,00	2 250,00
Raynald TOMASINA	Président	SUIPPES ANIMATION	7 000,00	3 500,00	3 500,00	7 000,00
Laurence TIENNOT-HERMENT	Présidente	AFM TÉLÉTHON	100,00	0,00	0,00	0,00
Vivien BROCARD	Président	JEUNES SAPEURS POMPIERS CCRS JSP SPS	1 500,00	0,00	0,00	0,00
Danielle HAUTECOEUR	Présidente	FAMILLES RURALESde territoire entre SUIPPES et VESLE	1 000,00	0,00	0,00	0,00
Véronique DEVISE	Présidente	SECOURS CATHOLIQUE CARITAS France	200,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022			107 745,00	58 225,00	46 720,00	104 945,00
				104 945,00		

Budget primitif 2021
Conseil Municipal du 13-04-2022
Merci de votre attention.

